

Avis d'Appel d'Offres N° 07/2023

Acquisition, l'installation et la mise en marche d'une machine d'impression laser des boucles en plastique pour l'identification des animaux d'élevage

L'Office de l'Élevage et des Pâturages « l'OEP » se propose de lancer un Appel d'Offres pour l'Acquisition, l'installation et la mise en marche d'une machine d'impression des boucles d'oreille en plastique pour l'identification des animaux d'élevage au laser à fibre, avec un ordinateur intégré et les différentes composantes nécessaires pour le bon fonctionnement de la machine (système de refroidissement, logiciels et accessoires nécessaires) en un seul lot. et ce conformément aux caractéristiques techniques prévues au cahier des charges.

Les soumissionnaires intéressés par cet Appel d'Offres peuvent télécharger gratuitement le cahier des charges mis à leur disposition sur le site web : www.tuneps.tn du système national des achats publics en ligne TUNEPS.

A/ Les offres doivent être envoyées à travers le système TUNEPS: web www.tuneps.tn au plus tard les **27 Décembre 2023 à dix heures (10^H:00)** et présentées comme indiqué ci-dessous :

1) L'offre technique: comportant les documents techniques indiqués au cahier des charges.

2) L'Offre financière: comportant les documents suivants :

- Le bordereau des prix détaillé en lettres et en chiffres signé par le soumissionnaire selon le modèle en annexe du cahier des charges.
- Le devis estimatif signé par le soumissionnaire selon le modèle en annexe du cahier des charges.

B/ les documents suivants doivent être envoyée par poste.

* Une caution provisoire égale à Trois Mille Dinars (3000 Dinars).

* l'extrait du registre de commerce original pour les soumissionnaires non résident et le registre de l'entreprise (RNE) pour les soumissionnaires résident.

* La documentation technique originale portant cachet et signature du soumissionnaire.

* L'attestation de non faillite pour les soumissionnaires non résidents

Le bon de versement original du cautionnement provisoire ou l'originale de la caution personnelle et solidaire qui le remplace ainsi que l'original de l'extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires non résident et le registre de l'entreprise (RNE) pour les soumissionnaires résident, l'attestation de non faillite pour les soumissionnaires non résidents, la documentation technique originale portant obligatoirement la signature et le cachet du soumissionnaire doivent être

envoyée par poste sous plis fermé et recommandé ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d'ordre centrale de l'OEP au plus tard **27 Décembre 2023 à dix heures (10^H:00)** libellé au nom du Directeur Général de l'Office de l'Elevage et des Pâturages au 30 Rue Alain Savary 1002-Tunis, cacheté et portant exclusivement les mentions suivantes: **"A ne pas ouvrir, Appel d'Offres N°07/2023 "Acquisition d'une machine d'impression laser des boucles en plastiques pour l'identification des animaux d'élevage"**.

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs offres pour une durée de **cent vingt (120)** jours calendaires à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

La séance d'ouverture des offres est publique et se tiendra le **27 Décembre 2023 à dix heures trente minutes (10^H:30mn)** au siège de l'Office de l'Elevage et des Pâturages 30, rue Alain Savary Tunis.

- ◀ Toute offre parvenue après le délai ou non conforme aux exigences du cahier des charges ne sera pas prise en considération.

Au cas où le dossier d'Appel d'Offres atteint le volume maximal toléré par le système d'achat en ligne tuneps, le soumissionnaire peut compléter son offre en envoyant un complément de dossier dans une enveloppe fermé indiquant la référence de l'appel d'offres et son objet au nom du Directeur Général de l'Office de l'Elevage et des Pâturages à l'adresse suivantes : 30 Rue Alain Savary 1002-Tunis, portant exclusivement les mentions suivantes: **"A ne pas ouvrir, Complément du dossier d'Appel d'Offres N°07/2023 Acquisition d'une machine d'impression laser des boucles en plastiques pour l'identification des animaux d'élevage"** et ce au plus tard le **27 Décembre 2023 à dix heures (10^H:00)** le cachet du bureau d'ordre central de l'OEP fait foi.